



Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Dr Constantine Passaris **Réussite du côté de l'éducation**

Durant mon mandat de président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, l'un des objectifs clés était de se concentrer sur l'éducation du public relative aux droits de la personne et d'établir un équilibre entre le traitement des plaintes et les activités d'éducation du public relative aux droits de la personne. Les employés de la Commission et moi-même avons déployé de nombreux efforts pour promouvoir l'éducation relative aux droits de la personne dans la province. Nous avons peut-être connu trop de succès sur ce chapitre parce que nous avons immédiatement constaté une augmentation du nombre de plaintes concernant les droits de la personne. Cela montre que nous avons réussi parce que les gens du Nouveau-Brunswick étaient conscients de leurs droits de la personne et avaient confiance dans l'intégrité de la Commission quant au règlement de leurs plaintes. Les gens étaient également convaincus que les plaintes allaient être traitées de façon privée, confidentielle et efficace. Durant la période où nous avons recentré et rééquilibré nos ressources en fonction de l'éducation du public, nous avons fait d'énormes avancées quant à l'efficacité de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, son rôle et sa raison d'être.